COTTE·MARTINON

contact@cotte-martinon.com

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

01 VOTRE ENTREPRISE

Nom de la société

Forme juridique ☐ SA ☐ SAS ☐ Sarl ☐ Eurl ☐ Auto-Entreprise ☐ Autre

SIRET | N° TVA intracom | Date de création

Nom du dirigeant | Activité précise

Extrait d'immatriculation à joindre

02 ADRESSE DE FACTURATION

N° | Type | Nom de la voie

Code postal | Ville | Pays

Tél fixe | Tél mobile | Télécopie

E-mail de contact | Site internet

E-mail pour envoi des factures

03 ADRESSE DE LIVRAISON

Nom de la société

N° | Type | Nom de la voie

Code postal | Ville | Tél | E-mail

Heures d'ouverture | Jours de fermeture

04 DOMICILIATION BANCAIRE & RÈGLEMENT

RIB à joindre

Nom de la banque

Code IBAN | Code BIC

Règlement souhaité

☐ LCR à 30 jours fin de mois ☐ Virement à 30 jours fin de mois

☐ Carte bancaire à la commande

La première commande sera réglée d'avance sur pro-forma ; le mode de règlement sera confirmé selon assurance-crédit.

05 VOS BESOINS

Je vous ai connu par ☐ Internet ☐ Confrère ☐ Notre Commercial ☐ Autre

Je suis intéressé par ☐ Textiles indoor ☐ Textiles outdoor ☐ Accessoires/Outillage ☐ Décor de la fenêtre

Je souhaite ☐ passer une commande ponctuelle ☐ établir un courant d'affaires récurrent

Je souhaite recevoir mes codes d'accès au site Internet d'achat en ligne : ☐ Oui ☐ Non

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente (au verso) et les accepte.

Date | Nom du signataire | Signature

Enregistrez votre document une fois rempli, puis **envoyez**-le par e-mail.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COTTE-MARTINON / VENTES AUX PROFESSIONNELS

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes nos ventes entre professionnels sont régies par les présentes conditions générales de vente.

Sauf dérogation formelle et écrite de notre société, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve du seul fait de la transmission de ses ordres, quel qu'en soit le mode : verbal, écrit, téléphonique, par e-mail ou via notre site internet.

Pour assurer la bonne exécution des commandes, le client est invité à communiquer son code client et les références précises des articles.

Notre site sécurisé **https://cotte-martinon.amshop.fr** est réservé à nos clients professionnels et permet de commander 24h/24 après obtention de codes d'accès auprès de l'interlocuteur commercial.

Toute annulation de commande doit être notifiée par écrit.

a) Délais de livraison

Les délais sont donnés à titre indicatif et conditionnés à la disponibilité du stock. Leur dépassement ne peut donner lieu à aucune indemnité ni annulation. L'acheteur renonce à se prévaloir de l'article 1611 du Code civil. Les articles momentanément indisponibles seront expédiés, sauf avis contraire écrit du client, dès leur disponibilité, en port avancé, seuls ou groupés avec une autre commande.

b) Prix et minimum de commande

Les prix s'entendent hors taxes et sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Les tarifs indiqués dans ce catalogue ne sont pas garantis et peuvent fluctuer selon le cours des matières premières.

- Frais de préparation et emballage : 3,50 € HT par commande
- Minimum de commande : 50 € HT
- Pour les textiles : le minimum de commande est de 1 mètre linéaire ; les coupes se font par multiples de 50 cm.

c) Transport et réception de marchandises

Les marchandises sont mises à disposition dans nos établissements de Vallauris et Sainte-Hermine et sont expédiées aux frais du client.

- Franco de port France continentale pour toute commande supérieure à **310 € HT**
- Les envois Express et d'articles volumineux (supérieurs à 3 m³) sont exclus du franco (cotation au cas par cas)

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas d'expédition franco ou de livraison par nos soins.
Il appartient au client de vérifier les colis à l'arrivée en présence du transporteur.

Toute anomalie doit impérativement faire l'objet de réserves écrites, précises et détaillées portant sur l'état de la marchandise elle-même et non sur l'emballage. Les mentions générales « sous réserve de déballage » ou « emballage abimé » sont inopposables. A défaut de réserves émises lors de la livraison, les marchandises seront réputées acceptées sans réserve et aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

d) Garantie – conformité – reprise

Outillage : nous reconduisons les garanties des constructeurs.

Matériaux : notre responsabilité ne peut pas être engagée en cas d'utilisation anormale. Les défauts de matière non connus de notre société n'ouvrent droit qu'au remplacement pur et simple sans dédommagement pour la confection ; les produits ainsi remplacés restent notre propriété.

Toute livraison doit être vérifiée avant emploi ; les défauts doivent être signalés dès réception et la marchandise retournée dans les 5 jours suivant la réception. Passé ce délai, la livraison est réputée acceptée par le client.

Les réclamations sont admises uniquement sur articles non coupés et non confectionnés. Aucune réclamation sur des différences de bain sur les textiles ne sera acceptée.

Conditions de reprise : Les produits sur commande ne sont pas repris. Les reprises sont acceptées sur les textiles non coupés et dont le métrage est supérieur ou égal à 10 ml, ainsi que sur des conditionnements non entamés.

	0	1 mois	2 mois	3 mois	
Tissus :	Métrages > 10 ml	Décôte de 40 %	Décôte de 50 %	Décôte de 60 %	Aucune reprise
Fournitures :	*Cdt non entamé*	*Aucune décôte*	*Décôte de 30 %*	*Décôte de 40 %*	*Aucune reprise*

Aucun retour n'est accepté sans accord préalable écrit et bon de retour de la part de notre Service SAV
La marchandise à retourner complète, dans l'emballage d'origine et aux frais du client.

2. RÈGLEMENTS

a) Modalités

La première commande est payable au comptant ou contre remboursement. Après consultation de l'assurance-crédit un règlement à 30 jours peut être accordé. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

b) Echéance des paiements

En cas d'impayé à la date d'échéance fixée, laquelle figure sur chacune de nos factures ou relevés, et après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, le débiteur sera tenu de verser en plus du montant de la facture une indemnité égale à 10% au titre de la clause pénale ou les intérêts de retard dont le taux figure sur nos factures conformément aux dispositions de l'article 33 de l'Ordonnance du 1er décembre 1986.

Le retard de paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible le paiement des comptes en cours et autorise la Société à surseoir à toute nouvelle livraison.

c) Réserve de propriété

Notre société demeure propriétaire des marchandises jusqu'à parfait paiement et peut les revendiquer à défaut de paiement. La résolution de plein droit interviendra dès le non-paiement à échéance des sommes dues, sans qu'il n'y ait besoin de faire aucune formalité, le vendeur conservant la faculté d'exiger l'exécution du contrat et de renoncer à ladite clause si bon lui semble.

d) Contestations

Toute contestation entre professionnels relève du Tribunal de Commerce du siège de notre société, même en référé ou pluralité de défendeurs.

© 01-2026 Cotte-Martinon